L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75, rue de Carondelet

NOUVELLE-ORLÉANS

VENDREDI 21 AVRIL 1882

Spectacles, Bals, &c.

NOUVEAU

JOCKEY CLUB

—DE LA—

LOUISIANE.

COURSES DE PRINTEMPS,

1882,

Sixième Jour, Samedi, 22 Avril.

PREMIER COURSE.—"Cottrill Stakes," pour chevaux de trois âges; entrée: $75 p. p.; $425 adjonction; $200 pour le premier arrivant; $50 pour le second; M. Wm. Cottrill ajoutera à l'un une coupe en argent évaluée à $650; le vainqueur de la course Pickwick devant porter 7 livres additionnelles. Distance à franchir: un mille et demi.

1. Geo. W. Winte, gr. f. Angelo, par Virgil, dam Lizzie.
2. Geo. W. Winte, b. f. Mamie W., par King Lear, dam Marmot.
3. Aplegate Bros., ch. f. Linnie McWirter, par Revenge, dam Ontario.
4. John Grayer, ch. g. Wavington, par Wee Wee, par Lexington, dam Lucy.
5. J. W. Hammond, P. Lina, par Pat Malloy, dam Mary L.
6. Wm. Lakeland, ch. c. Hillchild, par Inkerman, dam Hilled Springs.
7. M. Hamblen, b. f. Nellie H., par Pat Malloy, dam Lizzie.
8. Morris & Patten, ch. c. Apollo, par Ashland or Lever, dam Rebecca T. Price.

Temps: 1:47, 1:47½, 1:48½.

DEUXIÈME COURSE.—Handicap; $500; handicap pour chevaux de trois âges. $400 au premier; $100 au second; $50 au troisième. Centième les intérêts que celles des précédentes handicaps. Distance à franchir: quatre milles.

Pour tenter les enjeux il faudra cinq chevaux inscrits en plus. L'entrée sera gratuite pour toutes les courses où les prix seront fournis par les intérêts ou les entrées des handicaps; pour une somme inférieure à $100, il n'est pas possible.

Les mises seront prises de réclamer leurs montures, 124 rue du Canal.

Les courses commencent à trois heures et demie de l'après-midi. Un cor de nouvelle imagerie sonnera pour avertir les joueurs; une heure après, le jeu de la roulette de la Salle du Crédmont, coin des rues Canal et St-Charles.

Indigène "Quarter-Stretch" pour la nuit.

Enjeux d'ouverture	$12 00
Enjeux d'invitation	10 00
Enjeux d'un jour	1 00
Admission sur les tribunes de Club	1 00

Admission sur le champ de course, entrée Chemin de Gentilly.

RÈGLEMENTS DE L'ADMISSION.

Aucune dame sans cavalier ne sera reçue sur les tribunes.

Les indigènes d'invitation pour les non-résidants seront non-transmissibles, et ne pourront servir qu'à un seul jour.

Les indigènes dites "Quarter Stretch" demeurent non-transmissibles et ne sont valables, dans la même journée, que pour le porteur de chaque indigène. Aucun étranger hôtesse d'autres ni aucun pas tout, ni les indigènes privilégiés qu'aux dirigeants du Jockey Club et de la Presse.

Les membres auront le droit de "stabliser sur les tribunes les dames qu'ils accompagneront, mais ne sont invités à visiter le pesage du stick.

Il est positivement prohibé de fumer sur les tribunes.

Les dames et les messieurs sont priés de descendre sans un moment des courses.

Les membres du Jockey Club, pour le porte de chaque Gentilly; ceux des membres exempts.

Il en sera parmi d'autres pour le porte de stick qu'aux membres du stick et aux dames qu'ils accompagnent.

Les indigènes dites "Quarter Stretch" se procurent, 126 rue du Canal, ou sur les tribunes des courses.

Les chars de la compagnie City et du Pont du Bayou, ainsi que ceux de la compagnie Carrollton, partiront de la station de City Park pour les trois premiers jours des courses.

Les omnibus prendront dans le même endroit et Greenwood Hall, coin des rues Canal et St-Charles.

Juges.

R. W. SIMMONS,

John A. Morris,	W. J. Rose,
J. T. Moore,	Frank W. Comer,
J. L. Morris,	T. G. Gleason.

Jugés des Enjeux.

W. S. Kruttschnitt, Brooks Dowell.

Juges de la distance.

Thos. L. Alexy, T. G. Hamden.

Comité de Réception.

R. H. BUCK, Président.

J. R. Pitkin,	W. Wilkenburger,
W. D. Wallace,	Geo. Hamlin,
J. D. Post,	W. F. Pickard,
Frank Kennedy,	Lucien Violett,
Henry Schaumburg,	J. Ward,
W. A. Bell,	Geo. J. T. Nicholls,
Gen. G. T. Beauregard,	Judge W. M. Levy,
George Garden,	Henry Rost,
	William Mehle.

Toutes les communications doivent être adressées à G. W. Nott, boîte formée 750 de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

R. W. SIMMONS, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire. 1 jan—1y

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

147.....RUE BARONNE.....147

ENTRE CANAL ET COMMUNS.

Près de la SALLE GEUNEWALD.

DRS S. & D. DAVIESON,

7 - - rue des Remparts - - 7

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Dr David Davieson,

M. R. C. S. LONDRES, M. D. GIESSEN, NEW YORK.

Auteur du "Practical Observations on Nervous Debility", "Essay on Marriage", etc. Consultations, 7 rue Remparts, Nouvelle-Orléans, de 8 à 10 matin et de 1 à 4 soir.

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 22 ans, avec dans le Mississippi et la guerre de sécession.

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des voies urinaires sont des MÉDICAL, soit d'une DEBILITE PRÉMATURE, quelle que soit la cause, ancienne ou récente, ou enfin, malheureusement prédisposé ainsi à mon efficacité et au public.

Un des plus beaux et des plus grands assortiments de Meubles

qu'il soit possible de trouver au Sud.

Mes genres et modèles en ameublements de salon et de chambre, sont généralement un ensemble de tous les meubles importés ici.

Spécialité pour le meubles du magasin et en le genre.

"Le magasin de meubles le meilleur marché au Sud."

W. G. TEBAULT,

37 39 et 41 RUE ROYALE

au 31 sud

VINCENT

MICAS,

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

Seul propriétaire de l'Amer-Aromatique de

PEYCHAUD,

Agent pour les Champagnes

Duc de MONTEBELLO

ET

IMPÉRIAL COOK,

et importateur-général de Bouzy et vins fins.

A vendre, en gros et en détail.

No. 30 RUE CAMP,

—ET—

116 RUE CONDOMB,

NOUVELLE-ORLÉANS, Lne.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD

Diplôme d'Honneur Exposition de la Grande Reyo Saint d'Alsace, Allemagne, 1869.

CETTE AMER.

Ayant de tout temps, il y a de même en Angleterre, et en Amérique, les propriétés du Quinquina, les parfums des Aromates, qui en rendent le goût agréable, fortifiant, complétant les fonctions de l'estomac, et complétant ainsi les hypocondres. Il se prend par les quelques personnes, par collerettes à boucle, de 1 à 2, avant les repas, dans un peu d'eau et du sucre, ou bien, et en le prétire dans un peu de Sherry, de Madère ou de Cognac. Par les enfants par cuillerées à café, de 1 à 2, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Absinthe et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous, Pharmacien, Docteur-Médecin, avons Quinquina Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, et sommes fondé le soussigné Docteur-Pharmacien, ancien Pharmacien de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'il est inoffensif et est en général utile en maintien de la santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la résistir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

F. R. Gardet, 183 rue Dauphine.	
R. L. Stanny, M. D.	O. Dillard, D. M. P.
J. Ker,	Cardovilla, D. M. P.
Jas. G. Holliday, M. D.	85 rue St-Charles.
Dr Pesch,	Alex. Dupuy,
C. Bigard, D. M. P.	Tom Layton, D. M. P.

P. S.—Comme il se vend un Amer remarquable Adam Peychaud, comme devient toute méprise, le public devra s'assurer et les étiquettes sur les bouteilles portant le nom du fabricant.

6 fév—1 mois. D M J

LA S. L. N.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui soit en état de vente et autorisée par son pouvoir

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE E.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

SE FERA

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 9 MAI 1882.

Ce tirage aimé que sous les autres surveillance immédiate et les directions du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE.

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT:

$30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT PAYABLE—

$110,400!

Les tirages commencent positivement 11 heures du matin

Voyez la Distribution!

100,000 Billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
1 Lot de	2,000	2,000
5 Lots de	1,000	5,000
10 Lots de	500	5,000
20 Lots de	300	6,000
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	50	10,000
1,000 Lots de	20	20,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots approximatifs de $500		4,500
9 Lots approximatifs de $300		2,700
9 Lots approximatifs de $200		1,800
9 Lots approximatifs de $100		900
9 Lots approximatifs de $50		450
9 Lots approximatifs de $20		180
9 Lots approximatifs de $10		90
1,857 Lots ne montant à		$120,600

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de l'ÉCHIQUIER DE la loterie de l'Etat de la Louisiane.

Gérant:

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmission Payant par des prêtres sur le bureau de poste, par des lettres recommandées, par des traites au pair Express.

Remarquez Que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR

PRÉSENTATION.

TOUTES LETTRES SANS RÉPONSE

SERONT IMPOSÉES

Au bureau de la comptabilité.

QUELQUES MOTS AU SUJET DE PIANOS.

Bien peu de personnes savent les pianos qu'il faut acheter. Un grand nombre disent qu'elles préfèrent un piano inspecté parce que leurs chères et leurs grand'mères en avaient. Ce qui, il y a cent ans, était considéré un beau piano, serait, aujourd'hui, comme une boîte en fer-blanc; ce qui plaisait [illegible] ne viendrait pas à nos filles. La musique, plus que toute les autres arts, est progressive, et la différence qu'il y a entre l'épinette sur laquelle exécutait Mozart, et le [illegible] à queue sur lequel Thalberg [illegible] à son concert à Paris, [illegible] à un piano-concert, le Chickering de nos jours par exemple,—aussi grande que celle entre un wagon-poste de nos aïeux et un char-palais Pullman d'aujourd'hui. Tandis que les fabricants européens n'en tiennent à leurs anciennes formes et défauts, les fabricants américains font des améliorations d'année en année. Les pianos américains seuls ont été améliorés et ont atteint un état de perfection qui ne peut être surpassé. Les Américains obtiennent la dureté par leurs plaques et leurs barres en fer, l'intensité du son par le diamètre de leurs cordes, la légèreté de touche par un mécanisme d'action, la vibration par l'agrandissement de la table d'harmonie. Si un piano a un mérite quelconque, les fabricants américains l'adoptent. Il n'y a pas de patente ni de droit de reproduction sur leurs instruments. Prenez, par exemple, les pianos Chickering de nos jours, et échiquetez-les avec tous ceux faits depuis cinquante ou soixante ans; ce progrès est très-facilement démontré. De même, les pianos Mathushek ont des mérites qualités que nul autre piano ne possède. La [illegible] est de fer, les trous sont entourés d'érable et les marteaux sont [illegible] dans l'érable, ce qui leur donne la solidité du fer, et les garde dans le ton quatre fois de plus que nombre d'autres pianos. Donc, il n'est pas engageant pour le public d'acheter des pianos français sur lesquels le gouvernement reçoit environ $100.00 de droits, si un piano à meilleur son, à meilleur apparence et plus durable peut s'acheter à $100.00 de moins. Je n'ai aucun préjugé contre les fabricants étrangères, et j'ai, moi-même, vendu un grand nombre de pianos importés, mais c'est à l'époque où les fabricants américains ne faisaient que des pianos carrés. Depuis que je suis dans les affaires, j'ai toujours cherché à n'avoir que de bons pianos et à les vendre à aussi bon prix que possible. Rien n'égalant que de bons pianos de premier choix, je me suis fait une clientèle, étant avec cordialité les mêmes familles que j'ai pourvues de musique.

Respectueusement,

PHILIP WERLEIN,

135 rue du Canal.

M. et Mme Elie sont attachés au magasin.

La Maison de Meubles le meilleur marché du Sud.

W. G. TEBAULT,

Nos 37, 39 et 41 rue ROYALE

Ayant pris possession de mes nouveaux et spacieux magasins, mesure nécessaire pour l'augmentation de mes affaires, je suis maintenant prêté à faire efficacité et au public.

Un des plus beaux et des plus grands assortiments de Meubles

qu'il soit possible de trouver au Sud.

Mes genres et modèles en ameublements de salon et de chambre, sont généralement un ensemble de tous les meubles importés ici.

Spécialité pour le meubles du magasin et en le genre.

"Le magasin de meubles le meilleur marché au Sud."

W. G. TEBAULT,

37 39 et 41 RUE ROYALE

au 31 sud

Pianos Plevel

VARIÉTÉS PAR

PLEYEL, WOLFF & CIE,

DE PARIS.

Vendus exclusivement par

Louis Grunewald

127 RUE DU CANAL ET 18

RUE BARONNE.

LOUIS GRUNEWALD,

127 CANAL et 18 BARONNE.

2 1 août—1an

VETEMENTS

—DE—

PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE CANAL.

Quartier-Général

—DES—

Jeunes garçons et des enfants

pour les Vêtements.

Prêts de l'Il comprennent vestiaire et spécialités. Chez parent nombre de personnes nouvelles et utiles. Chez parent nombre de personnes nouvelles et utiles. Chez parent nombre de personnes nouvelles et utiles. Chez parent nombre de personnes nouvelles et utiles.

Mme VILLIO,

Successeur de Mme Veve PARSON,

MODISTE,

Diplôme de Chartres, entre St-Philippe et Ursulines.

VIENT de recevoir un nouveau choix de chapeaux, fanfreluches, plumes d'autruche, étoffes, fleurs, Parfums et tous les articles se rattachant au genre de son commerce; le tout de la dernière fraîcheur et à des prix plus bas que tout autre. J'espère en un bon [illegible] et [illegible] 22 mars—1an (1 mai)

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 22 ans, avec dans le Mississippi et la guerre de sécession.

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des voies urinaires sont des MÉDICAL, soit d'une DEBILITE PRÉMATURE, quelle que soit la cause, ancienne ou récente, ou enfin, malheureusement prédisposé ainsi à mon efficacité et au public.

NATURE PRIVAT, traitement, consultation du cas, et conseils gratuits. Guérisons prompte et complète. Remèdes Secrets. Le rétablissement de l'Urètre, sans [illegible] par un simple traitement.

Les infirmités de femme, suite de couches, [illegible] et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING MENSTRUAL Dr Perez N'ESTIMOIT JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à Nouvelle-Orléans, 7 rue Remparts, Consultations confidentielles et prix raisonnables. Cabinet: 7 rue Remparts, près le rue du Canal. Bureau de Poste, 16 avril—1 an.

Mme VILLIO,

Successeur de Mme Veve PARSON,

MODISTE,

Diplôme de Chartres, entre St-Philippe et Ursulines.

VIENT de recevoir un nouveau choix de chapeaux, fanfreluches, plumes d'autruche, étoffes, fleurs, Parfums et tous les articles se rattachant au genre de son commerce; le tout de la dernière fraîcheur et à des prix plus bas que tout autre. J'espère en un bon [illegible] et [illegible] 22 mars—1an (1 mai)

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 22 ans, avec dans le Mississippi et la guerre de sécession.

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des voies urinaires sont des MÉDICAL, soit d'une DEBILITE PRÉMATURE, quelle que soit la cause, ancienne ou récente, ou enfin, malheureusement prédisposé ainsi à mon efficacité et au public.

NATURE PRIVAT, traitement, consultation du cas, et conseils gratuits. Guérisons prompte et complète. Remèdes Secrets. Le rétablissement de l'Urètre, sans [illegible] par un simple traitement.

Les infirmités de femme, suite de couches, [illegible] et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING MENSTRUAL Dr Perez N'ESTIMOIT JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à Nouvelle-Orléans, 7 rue Remparts, Consultations confidentielles et prix raisonnables. Cabinet: 7 rue Remparts, près le rue du Canal. Bureau de Poste, 16 avril—1 an.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Leon Wartelier vs Martin Ziegler.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la NOUVELLE-ORLÉANS. No 1840.—En vertu d'un writ de saisie-exécution à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, en mon étude, 16 rue Esplanade, le Dimanche de la Bourse, Deuxième District de la ville VENDREDI, 21 avril 1882, à midi, le lot de meubles ci-dessous décrits dans un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,

Constable Deux cour de cité.

11 avril—11 17 21

Edward Harper vs. S. Ware.

TROISIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 2155.—En vertu d'un writ de saisie, à moi adressé par l'Hon. R. E. Lemme, Juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Première Division de cette ville, SAMEDI, le 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton et désigné par le numéro 18, dans l'ilot No 219, borné par les rues Ann, Adams, Hilary et De Armas, le dit lot mesure 30 pieds 6 pouces et 8 lignes de face à la rue Ann, sur une profondeur de 105 pieds 7 pouces entre lignes parallèles, le dit terrain forme l'encoignure des rues Ann et Adams.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,

Constable.

12avril—19,26—3,10,17,30mai.

AVIS LEGAUX.

Avis.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 65 de la Constitution, qu'une demande sera faite, à la prochaine session de la Législature, par les bénéficiaires de A. W. Hamilton, pour la somme de trentes les taxes d'Etat et de ville concernant un nègre du David Jones sur le bénéficiaire, lequel nègre a été [illegible] par le bénéficiaire le susdite trente de l'Ilot borné par les rues Dubois, Bernadin, Gallique et Caroudelet, [illegible] à la rue Barataria, et dans sur la dite propriété à l'époque où elle a été [illegible] aux bénéficiaires, savoir: en avril 1880, en vertu d'un jugement dans l'affaire des Héritiers de Mandeville contre David Jones, No 6626, de la Cinquième Section Cour de District, confirmé par la Cour Suprême en janvier 1880.

BREAUX & HALL,

Avocats des Héritiers de A. W. Morrison.

Nouvelle-Orléans, 17 avril 1882.

Lu avril—1,11,18,25

Avis Social.

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'Article 1 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, en mon étude, 16 rue Esplanade, le Dimanche de la Bourse, Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et de l'Etat de la Louisiane, formant une [illegible] de la Louisiane, [illegible] THE NEW ORLEANS AND SHREVEPORT CHARITABLE LOTTERY COMPANY, cet [illegible] pour l'obtention d'une charte de la Loterie, une licence et le privilège d'établir, [illegible] conditions de 4 ans prit. prospectus [illegible] et d'en vendre des billets, etc., conformément aux dispositions de l'Article 167 de la Constitution de l'Etat, et aux lois et pouvoirs en pareil cas.

SAMUEL A. DUMOS,

Avocats des Bénéficiaires.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1882.

2 avril—1 mois et 4 jours

AVIS

A CEUX QUI CELA CONCERNE

NOTES sources qu'en vertu de l'autorité conférée à l'Assemblée Générale de la Louisiane par l'Article 167 de la Constitution de l'Etat, une demande sera faite à ladite Assemblée Générale, par les bénéficiaires ci-dessous, William McQuoid, Calvin H. Moore, et d'autres, [illegible] en Louisiane et citoyens de l'Etat, que [illegible] THE NEW ORLEANS LOTTERY COMPANY OF LOUISIANA, pour la concession d'une Charte en privilège.

Le but de ladite compagnie est ou comprenant ladite William McQuoid, Calvin H. Moore et des [illegible] d'obtenir une charte en du privilège, est d'établir une institution, [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] et de conduire la Loterie, [illegible] et de vendre, de donner et [illegible] [illegible] des parties fractionnaires des billets [illegible] [illegible] conditions de 4 ans prit. prospectus [illegible] et d'en vendre des billets, etc., conformément aux dispositions de l'Article 167 de la Constitution de l'Etat, et aux lois et pouvoirs en pareil cas.

SAMUEL A. DUMOS,

Avocats des Bénéficiaires.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1882.

2 avril—1 mois et 4 jours

AVIS

A CEUX QUI CELA CONCERNE

NOTES sources qu'en vertu de l'autorité conférée à l'Assemblée Générale de la Louisiane par l'Article 167 de la Constitution de l'Etat, une demande sera faite à ladite Assemblée Générale, par les bénéficiaires ci-dessous, William McQuoid, Calvin H. Moore, et d'autres, [illegible] en Louisiane et citoyens de l'Etat, que [illegible] THE NEW ORLEANS LOTTERY COMPANY OF LOUISIANA, pour la concession d'une Charte en privilège.

Le but de ladite compagnie est ou comprenant ladite William McQuoid, Calvin H. Moore et des [illegible] d'obtenir une charte en du privilège, est d'établir une institution, [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] et de conduire la Loterie, [illegible] et de vendre, de donner et [illegible] [illegible] des parties fractionnaires des billets [illegible] [illegible] conditions de 4 ans prit. prospectus [illegible] et d'en vendre des billets, etc., conformément aux dispositions de l'Article 167 de la Constitution de l'Etat, et aux lois et pouvoirs en pareil cas.

SAMUEL A. DUMOS,

Avocats des Bénéficiaires.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1882.

2 avril—1 mois et 4 jours

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 18 avril 1882.

EN vertu et conformément à une Proclamation émise par Son Excellence Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du soussigné jour d'Avril A. D. 1882, à moi adressée, ordonnant qu'une élection [illegible] Conseil de Ville de District pour la Paroisse d'Orléans, composé des Troisième et Quatrième Wards de la Paroisse d'Orléans [illegible] Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat pour la désignation de H. B. FRIEDLINE, Représentant de la Paroisse d'Orléans, composé des Troisième et Quatrième Wards de la Paroisse d'Orléans, [illegible] Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat pour remplir la vacance causée par la démission de H. B. Lemmer, représentant du dit District.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 avril—mai 2,10,17,30

Avis d'Election.

Bureau du Shérif Civil, De la paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 19 avril 1882.

CONFORMÉMENT à une proclamation lancée par Son Excellence Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à la date du 6 avril 1882, ordonnant de convoquer les électeurs du Deuxième District de la Paroisse d'Orléans pour remplir la vacance causée dans la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat par la démission de M. Lancaster, qui était le représentant de Deuxième District Représentant de la Paroisse d'Orléans.

Avis est donné par la présente qu'une élection aura lieu, suivant la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877, MARDI, 25 avril 1882, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans le Deuxième District Représentatif de la paroisse d'Orléans, dans le but d'élire un Représentant du dit District à la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat.

THOMAS DUFFY

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19avril—mai 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

James Grennon vs P. J. O'Neille

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 5675. En vertu d'un writ de saisie-exécution à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 1 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Félicité Ste Marie Laurel et Copelande, désigné par le numéro sur ledit ilot, sur un plan dressé par Joseph [illegible] en date 1 [illegible] mai 1872 et [illegible] [illegible] mesurant cinquante pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de [illegible] quatre pieds six pouces et trois lignes sur la ligne qui sépare le lot numéro six et [illegible] quarante trois pieds et trois huitièmes de pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro huit, borné dans le fond par le lot numéro dix.

Acquis par P. J. O'Neille de veuve H. E. Bernal, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 15me jour de juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

6 avril—6 13 20 27 mai 4 9

Veuve Manuel Fernandez vs Veuve et Les Héritiers de Manuel R. Fernandez Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5726—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 6 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Bernard, Dryades, Independence et Thalia, mesurant trente-et-un pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Bernard, sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds dix pouces entre lignes parallèles, étant le numéro [illegible] dans le numéro municipal 594 de la rue Bernard.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

19 avril—mai 26

OFFICIEL.

QUARANTAINE.

PROCLAMATION PAR LE GOUVERNEUR.

Département Exécutif—Etat de la Louisiane.

ATTENDU que le 12e jour d'avril 1882, le vapeur de l'Etat de la Louisiane, Capitaine [illegible] a quitté Port-au-Prince, Haïti, et doit [illegible] [illegible] Port-au-Prince, St-Marc, Gonaïves, Port-de-Paix, St-Pierre de la Martinique, Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe, Port-de-Paix, Port-au-Prince, St-Marc, Gonaïves, Port-de-Paix, Port-au-Prince, St-Pierre de la Martinique, Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe, et [illegible] Port-au-Prince